



France travail refuse de me verser mes are si je poursuis une for

Par vannoo21

Bonjour, je suis inscrite chez france travail depuis mai 2024 suite à une rupture conventionnelle. Je souhaite me reconvertir dans un métier paramédical(orthophoniste ou pédicure) en Belgique, car études plus accessibles. France travail me menace de ne plus me verser mon ARE dès septembre 2024 si je poursuis ces études.(mes droits s'achèvent en nov 2025).

J ai saisi le médiateur, qui ne m' a toujours pas répondu, et le directeur de l' agence france travail refuse de me recevoir. France travail m' a accepté, puis refusé ce projet , et ne me donne aucune justification. Par ailleurs, le site de france travail enonce qu' étudier en Europe est possible sous conditions, que je remplis.

Quels lois ou decrets puis je utiliser pour me défendre?

Je vous remercie.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Pour percevoir les ARE, il faut être disponible pour prendre un emploi : ce que vous ne serez pas pendant votre formation .

Une formation ne peut se faire que dans le cadre d'un projet validé par un conseiller d'évolution professionnel dans le cadre d'un PPAE cohérent .

Il se peut que votre centre de formation ne délivre pas des diplômes reconnus par l'état (et si vous mettez sur le même pied d'égalité orthophoniste et pédicure , j'ai moi même un gros doute sur le sérieux de celle ci aussi)

Partir chercher du travail en Europe peut permettre de continuer à recevoir les ARE dans la limite de 3 mois (car à partir de 3 mois , vous dépendez des aides sociales du pays d'accueil)

Quant au fait d'être indemnisé par les AREF les conditions sont claires :

Vous pouvez percevoir l'allocation chômage, à condition :

d'être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi,

de suivre une formation inscrite dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), ou une action de formation non inscrite dans le PPAE mais financée, en tout ou partie, par la mobilisation du compte personnel de formation (CPF), que l'organisme de formation soit situé en France ou disposer d'une représentation en France.

Par vannoo21

Bonjour, merci de votre réponse.

Pour l' ARqe, effectivement elle se change en AREF lors d' une entrée en formation.

Mon projet PPAE a été validé par ma conseillère.

Je ne mets pas les 2 formations sur le même pied d' égalité; l' ortho est ma priorité mais il s' agit d' un tirage au sort en Belgique; la pédicurie est donc mon second choix.

Les diplômes belges sont reconnus(je pourrai exercer en France dans les 2 cas sous certaines conditions de stage etc..)

Je ne comprends pas pourquoi Pole emploi a accepté mon projet, puis la refuser 1 mois après , alors que toutes mes démarches d' inscription etaient faites(avec les frais qui vont avec)

Les argu de Pole emploi sur leur site pour aller etudier en Europe sont remplis en ce qui me concerne, mais ils m' évoquent des « directives internes » dont ils ne veulent pas que je prenne connaissance, ou me disent d' avoir obtenu des refus d' admission dans des écoles françaises? en bref ils changent d' argu en fonction de la météo? mais je ne peux pas m' en contenter